

# AGENCE HAVAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 162 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 62, RUE DE RICHELIEU — PARIS (2<sup>e</sup> ARR.)  
REG. COMM. 72.707 SEINE ■ REG. PROD. 2.067 SEINE C.A.  
CHIQUES POSTAUX  
COMPTÉ N° 104-00  
TÉL. RICHELIEU 70.00  
(13 LIGNES GROUPÉES)

TO 14-00

PARIS, le ————— 8 Février 1946

CERTIFIE avoir reçu ce jour de Monsieur Georges Vadier

demeurant à Ribemont-sur-Ancre  
une déclaration par laquelle il fait connaître la constitution d'une association  
portant le titre de

La Gaudé Ribemontaise

dont le Siège Social est situé à la mairie  
ainsi qu'à deux exemplaires des Statuts de ladite Association.  
Pièces annexées : un registre.

Fait à Amiens, le 14 FEV 1946  
Pour le Préfet et par délégation,  


Extrait du Décret du 10 Août 1901

Article premier. — La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2 de la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 est faite par ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'Association ;  
dans le délai de six mois, elle est renouvelée pour leurs soins, au moyen de l'insertion au Journal Officiel, d'un extrait concernant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'Association, ainsi que l'indication de son siège social. (Un exemplaire du Journal Officiel contenant cette déclaration devra être remis à la Préfecture).

Extrait de la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Les Associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

G. BOUSSUGES.